

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq BP 80479 59208 Tourcoing Cedex

Tél.: 03 20 23 37 00 Fax: 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU NORD** 

**VILLE DE TOURCOING** 

DCPAJI\_2023\_0224

t X

×

×х

\* \* \* \* \* \* \* \* \* \*

×××

\* \*

×

×

×

×

XX

<u>Objet</u>: Marché N° 23.125- Réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange Relevés complémentaires contrôle du

trait de scie

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2122-8 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant la nécessité de recourir aux services d'un géomètre pour une mission de relevés complémentaires contrôle du trait de scie, dans le cadre de la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange;

Considérant l'offre remise par la société SAS GEXPERTISE, sise 6 RUE WOLFENBUTTEL à SEVRES (92310)

## **DECIDONS**

Article 1er : de conclure le marché n°23.125 avec la société SAS GEXPERTISE, sise 6 RUE WOLFENBUTTEL à SEVRES (92310), pour un montant de 470 € HT, en vue de la réalisation d'une mission de relevés complémentaires contrôle du trait de scie, dans le cadre de la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange ;

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

## Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

1 3 JUIL. 2023



Pour le Maire et par délégation

Le Premier Adjoint

Jean-Marie VUYLSTEKER

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS:** 

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

1 3 JUIL, 2023